

	 SNAMSPEN	Syndicat National des Médecins de Santé Publique de l'Éducation Nationale/Sgen-CFDT Affilié à l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19 Tel : 01 56 41 51 14 - Fax: 01 56 41 51 11 snamspen@sgen.cfdt.fr
---	--	---

Paris le 27/6/2019

A Monsieur Jean-Marc Huart, directeur de la DGESCO

Objet : Statistiques demandées aux médecins de l'éducation nationale

Monsieur le Directeur,

Une nouvelle fois, il est demandé en cette fin d'année aux personnels de santé de fournir des statistiques concernant l'activité réalisée, notre ministère s'étonne par ailleurs du faible nombre de bilans de 6 ans réalisés.

Les médecins ont pris connaissance des tableaux de données statistiques de 2018-2019 à renseigner adressés en juin 2019, avec le manuel de méthodologie de saisie des données à recueillir : nous ne pouvons revenir sur ce qui a été noté dans nos dossiers depuis le début de l'année scolaire.

Cette mission de santé publique, nous demandons à y contribuer depuis de nombreuses années, mais nous ne pouvons pas accepter l'absence de rigueur et de méthodologie scientifique quant aux recueils des données, et encore moins l'exploitation de chiffres erronés que vous vous apprêtez à en faire. Les données de santé publiques doivent être le fruit d'une démarche rigoureuse, telles que celle mise en œuvre lors des enquêtes de la DREES.

Esculape, l'outil censé servir à l'exploitation des données, est encore utilisé de façon très inégale sur tout le territoire : soit par manque de formation à l'outil, soit par manque de matériel (l'absence de scanner et de secrétaire sont un frein au recueil des éléments), soit par le fait de zones blanches non couvertes par le réseau internet. Dans ces conditions comment renseigner les tableaux ?

Quant aux remarques concernant cet outil, vous voudrez bien les trouver détaillées en annexe.

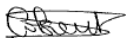
Le logiciel Esculape imposé par l'Education nationale ne facilite actuellement pas le travail de tous les médecins scolaires, ne respecte pas les droits des familles, ne répond pas en l'état à la méthodologie de recueil de données médicales permettant une exploitation scientifique à visée épidémiologique.

Dans ce contexte, et à la demande des médecins qu'il représente, le SNAMSPEN/Sgen-CFDT informe le ministère qu'il ne sera pas possible de transmettre d'autres chiffres que ceux qui sont facilement accessibles aux professionnels, avec les moyens d'exploitations dont ils disposent. Les tableaux qui ont été adressés seront, pour la majorité des items, non renseignés (NR). Les médecins tenteront de communiquer sur le nombre de visites médicales ou d'expertises réalisées pour les enfants dans leur 6^{ème} année, pour les mineurs devant bénéficier d'aptitude aux travaux réglementés, pour les Plans d'Accompagnement Personnalisé, pour les troubles du comportement, le handicap ...

Nous rappelons ainsi que le SNAMSPEN/Sgen-CFDT a, depuis de longues années, proposé d'autres indicateurs d'activité que le seul bilan médical de 6 ans réalisé, dont le nombre chute, avec 476 postes de médecins laissés vacants, et l'impossibilité de travailler systématiquement en équipes pluri professionnelles avec nos collègues infirmier.es. Par ailleurs, parents et communauté éducative requièrent notre expertise pour les troubles des apprentissages ou du comportement et le handicap : nous nous mobilisons aussi en priorité pour ces missions dans l'intérêt des élèves, de leurs parents et de la communauté afin d'y apporter une réponse adaptée.

Ainsi, nous sommes dans l'attente d'un logiciel médical satisfaisant l'ensemble de nos demandes (ergonomie, respect de nos obligations déontologiques, extraction de données pour chaque médecin, respect du droit des usagers) ainsi que de scanner et secrétariat pour l'ensemble des médecins. Il nous semble aussi indispensable de respecter le droit des usagers et de clarifier cette notion de consentement pour pouvoir adhérer pleinement à cet outil.

Espérant que vous prendrez en compte nos remarques, veuillez agréer Monsieur le directeur, nos respectueuses salutations.



Docteur Patricia COLSON

Secrétaire générale SNAMSPEN/Sgen-CFDT



Annie CATELAS

Secrétaire Nationale Sgen/CFDT
Chargée des personnels santé-sociaux

Annexe : Remarques du SNAMSPEN/Sgen-CFDT sur le logiciel Esculape

ANNEXE : SYNTHÈSE DES REMARQUES DU SNAMSPEN/SGEN-CFDT SUR LE LOGICIEL ESCULAPE

Esculape n'est pas un outil facilitateur pour le médecin scolaire :

- Il est chronophage et augmente la durée des consultations.
- Il ne facilite pas la relation médecin-patient dans le cadre de consultations concernant les situations complexes auxquelles nous faisons face actuellement.
- Complexification et enrichissement récents du masque de saisie : nous devrions, pour le remplir, nous livrer à un véritable interrogatoire apparaissant intrusif et déplacé lors de certaines consultations.
- De nombreux médecins n'ont pu saisir les données en temps réel, ce qui leur a imposé une charge supplémentaire de travail, alors que l'on connaît les conditions dégradées de l'exercice. Le logiciel Esculape s'est trouvé abandonné par certains...
- Quand les secteurs d'exercice sont mutualisés pour plusieurs médecins, l'extraction et l'exploitation des données par médecin n'est pas maîtrisée.
- L'extraction de données selon les critères choisis par un médecin de secteur, en fonction des problématiques locales de santé, n'est également pas possible.

Ce logiciel ne répond pas aux obligations de notre exercice :

- On ne peut y consigner nos notes personnelles et obligatoires pour l'exercice médical (article 45 du code de déontologie médicale).
- Nous devons donc à côté de ce logiciel nous débrouiller pour avoir un autre dossier papier ou numérique.
- Un médecin ne peut corriger des erreurs de saisie une fois l'enregistrement terminé, même dans les minutes ou les heures qui suivent l'enregistrement !

Outre ces problèmes techniques et ergonomiques, le logiciel ESCULAPE pose des problèmes éthiques et de conformité avec la loi RGPD :

- Absence de consentement réellement éclairé, systématiquement recueilli auprès des familles notamment dans les zones défavorisées : afficher un document qui n'est pas compréhensible ne vaut pas consentement quant aux modalités d'utilisations des données de santé.
- Le nom et les coordonnées de la personne auprès de laquelle les familles peuvent à tout moment s'opposer ou modifier le contenu des données ne sont pas notifiés.
- Les familles n'ont pas la possibilité de refuser que leurs données médicales soient collectées sur Esculape, alors qu'elles sont potentiellement accessibles -en totalité- à d'autres médecins non identifiés par l'utilisateur.
- Les bonnes pratiques veulent que seuls les éléments médicaux indispensables soient confiés aux autres personnels en charge du patient, sous réserve qu'il n'y ait pas fait opposition.
- Il n'y a pas de traçabilité des personnes accédant aux données de santé réputées confidentielles et pas d'opposition possible à ce que des médecins, n'ayant pas en charge l'élève, accèdent à la totalité du dossier médical. Ceci contrevient au respect du droit des usagers quant au secret médical (CSP article L1110-4 modifié par l'[ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 2](#)).
- Contrairement à ce qui a été décrété par l'éducation nationale, les académies ne sont pas assimilées de façon législative ou réglementaire à un service médical : l'avis du CNOM ne vaut pas une réalité que seule la loi ou le règlement définit. Les législateurs (députés et sénateurs) ont d'ailleurs refusé dernièrement de définir les personnels santé sociaux comme personnels devant travailler en équipes pluri-professionnelles ; ils ont refusé la notion de service de santé scolaire. Nous ne sommes pas non plus définis comme équipes de soins primaires. Nous ne pouvons donc pas être assimilés à un service hospitalier dont le règlement précise à l'article 122 de l'APHP que « les données médicales sont informatisées et réservées à l'équipe de soins qui suit chaque patient ». L'article 121 fait mention du droit d'opposition possible d'un patient à l'échange d'informations le concernant entre professionnels de santé.